

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012  
Norme NF X 46-020

9 AVENUE DES TILLEULS

77380 COMBS LA VILLE



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	CAVES	Adresse :	9 AVENUE DES TILLEULS 77380 COMBS LA VILLE
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	TILLEULS-CAVES	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	13/03/2018	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Mickaël JULIEN	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	CPDI 4129	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	01/01/2017	N° de contrat d'assurance :	10063271004
Organisme certificateur	I.CERT Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT-GREGOIRE	Date de validité :	31/12/2018

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 21/03/2018**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Mickaël JULIEN**



## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION .....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C \ SOMMAIRE .....	3
D \ CONCLUSIONS .....	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	9
G \ RAPPORTS PRECEDENTS .....	9
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	10
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES .....	15
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES .....	18
ATTESTATION(S) .....	19
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	20

## D \ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

*Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification*

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

*Liste des éléments non inspectés et justification*

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Garde-Corps	Remplacement des gardes-corps	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Garde-Corps	Remplacement des gardes-corps	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces sèches	LOGEMENTS COLLECTIFS	Plafonds	Réfection totale de l'électricité	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces sèches	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs cloisons	Réfection totale de l'électricité	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Ensemble des pièces sèches	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Réfection totale de l'électricité	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Plafonds	Réfection totale de l'électricité	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs cloisons	Réfection totale de l'électricité	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Réfection totale de l'électricité	Enduit / Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Portes palières	Remplacement des portes palières	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Portes palières	Remplacement des portes palières	Joint	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Remplacement des portes palières	Dalle de sol	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Entrée	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Remplacement des portes palières	Revêtement souple	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Conduits	Remplacement de la VMC	Conduit	100%	SE PRONONCER SUR LE TYPE DECONDUIT
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Bouche de ventilation	Remplacement de la VMC	Enduit de rebouchage	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Bouche de ventilation	Remplacement de la VMC	Joint	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Murs	Divers	Colle faïence	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE // TRAVAUX REMPLACEMENT DE LA ROBINETTERIE
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Radiateurs	Remplacement des radiateurs	Joint fibreux	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Ensemble des pièces humides	LOGEMENTS COLLECTIFS	Radiateurs	Remplacement des radiateurs	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Sols	Réfection des toitures-terrasses	Revêtement d'étanchéité	100%	IL S'AGIT DE LA COUCHE DE SURFACE, SOIT LA SECONDE COUCHE D'ETANCHEITE
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Sols	Réfection des toitures-terrasses	Revêtement d'étanchéité	100%	COUCHE 1, AU CONTACT DE L'ISOLANT, SI DISSOCIABLE DE L'ISOLANT
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Sols	Réfection des toitures-terrasses	Isolant	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE PAR TOITURE
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Sols	Réfection des toitures-terrasses	Pare-vapeur	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE PAR TOITURE
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Remonté d'étanchéité	Réfection des toitures-terrasses	Pax aluminium	100%	1 PAR TYPE PAR TOITURE
Façades / Pignons	LES EXTERIEURS	Façades / Pignons	Isolation thermique par l'Extérieur	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Bureau 110	LES EXTERIEURS	Sols	Réfection des enrobés	Enrobé	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Trottoir	LES EXTERIEURS	Sols	Réfection des enrobés	Enrobé	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Extérieurs	LES EXTERIEURS	Ensemble des zones impactées	Clôture des parties privatives	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE // TRAVAUX POSE D'UNE CLOTURE EN PERIPHERIE DE LA PARCELLE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Extérieurs	LES EXTERIEURS	Ensemble des zones impactées	Divers	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE // MOTORISATION DU PORTAIL D'ACCES AU PARKING
Paliers et cages d'escalier	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Garde-Corps	Réfection des parties communes	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Paliers et cages d'escalier	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Sols	Réfection des parties communes	Revêtement de sols	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE // TRAVAUX REMPLACEMENT DES GARDES CORPS
Sous-sol	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Plafonds	Isolation des plafonds	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE // POSE D'UN FLOCAGE
Hall	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Ensemble des zones impactées	Remplacement des portes des halls	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Ensemble des zones	Redynamisation des halls et parties communes	Ensemble des éléments	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE // PVTS EN RDC DERNIER NIVEAU ET ETAGE COURANT
Salle D'eau / WC	LOGEMENTS COLLECTIFS	Sols	Réfection complète des WC	Revêtement de sols	100%	
Salle de bains	LOGEMENTS COLLECTIFS	Tablier de baignoire	Réfection complète des salles de bains	Revêtement bitumineux	100%	
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Volets	Remise en peinture des volets extérieurs	Peinture	100%	
Ensemble des pièces	LOGEMENTS COLLECTIFS	Entre dormant et maçonnerie de portes	Nouvelles menuiseries	Joint	100%	

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Locaux communs	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Façades des gaines techniques	Divers	Peinture	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Locaux communs	CAVES	Plafonds	Divers	Béton	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Locaux communs	CAVES	Sols	Divers	Béton	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Locaux communs	LES PARTIES COMMUNES INTERIEURES	Entre dormant et maçonnerie de fenêtres	Divers	Joint	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	CAVES	Murs	Divers	Cuve à fioul	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Ensemble des pièces	CAVES	Murs	Divers	Joint de parpaing	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

Aucun document disponible

**ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:**



## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux. Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

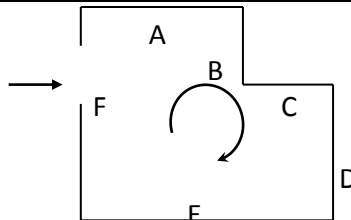
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Circulation			OUI	CONCERNEE
Cave 1			OUI	CONCERNEE

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Circulation	Parpaing				Aucun	Aucun	BOIS		
Cave 1	Parpaing				Aucun	Aucun	BOIS		

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

### LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cave 1		Béton	Matériau compact gris hétérogène	TILLEULS-CAVESP001	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Circulation		Béton	Matériau compact gris hétérogène	TILLEULS-CAVESP002	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Circulation		Cuve à fioul	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Circulation		Joint de parpaing	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Circulation		Béton	Matériau compact gris hétérogène	TILLEULS-CAVESP001	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

Rapport N° : TILLEULS-CAVES 13/03/2018

10/22

Version : 21/03/2018

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE - 21 route d'Albert 62450 AVESNES LES BAPAUME

Téléphone : 03.21.73.41.44 - Fax 03 21 73 94 79 - Site : www.experthabitat.com

SAS au capital de 55 000 Euros - Siret n° 479 076 838 00032

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cave 1		Béton	Matériau compact gris hétérogène	TILLEULS-CAVESP001	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Béton	Matériau compact gris hétérogène	TILLEULS-CAVESP002	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Cave 1		Béton	Matériau compact gris hétérogène	TILLEULS-CAVESP002	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Cuve à fioul	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Joint de parpaing	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Cuve à fioul	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Joint de parpaing	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Cuve à fioul	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Joint de parpaing	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Cuve à fioul	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Joint de parpaing	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Cuve à fioul	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur E	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Joint de parpaing	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur E	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Cuve à fioul	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur F	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Circulation		Joint de parpaing	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur F	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Cave 1		Cuve à fioul	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Cave 1		Joint de parpaing	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Cave 1		Cuve à fioul	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Cave 1		Joint de parpaing	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Cave 1		Cuve à fioul	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Cave 1		Joint de parpaing	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Cave 1		Cuve à fioul	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Cave 1		Joint de parpaing	Matériau compact gris	TILLEULS-CAVESP003	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage





## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : TILLEULS-CAVESP001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	TILLEULS-CAVES 13/03/2018	Cave 1	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Béton	Matériau compact gris hétérogène	13/03/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Plafond		Amiante non détecté	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : TILLEULS-CAVESP002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL	
OPH77	TILLEULS-CAVES 13/03/2018	Circulation	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Béton	Matériau compact gris hétérogène	13/03/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Amiante non détecté	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : TILLEULS-CAVESP003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	TILLEULS-CAVES 13/03/2018		Circulation
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Cuve à fioul	Matériau compact gris	13/03/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur A		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : TILLEULS-CAVESP003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	TILLEULS-CAVES 13/03/2018		Circulation
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Joint de parpaing	Matériau compact gris	13/03/2018	JULIEN Mickaël
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur A		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT







## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tel : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

### RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-29345 EN DATE DU 20/03/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Cliant : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE- AGENCE IDF (COMPTE MATERIAUX) 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0718-29345 Réf. Commande Client : TILLEULS-CAVES-01
---	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 16/03/2018

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique(s) : Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

- ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante
Réf dossier client : TILLEULS-CAVES-01 - 9 AVENUE DES TILLEULS 77380 COMBS LA VILLE Réf échantillon client : TILLEULS-CAVESP001 / CAVES - Plafonds - Locaux communs - Béton / Cave 1 Plafond Béton				Réf échantillon ITGA : IT071803-30605 Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène
* Matériau compact gris hétérogène	META	1	20/03/2018	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : TILLEULS-CAVES-01 - 9 AVENUE DES TILLEULS 77380 COMBS LA VILLE Réf échantillon client : TILLEULS-CAVESP002 / CAVES - Sols - Locaux communs - Béton / Circulation Sol Béton				Réf échantillon ITGA : IT071803-30606 Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène
* Matériau compact gris hétérogène	META	1	20/03/2018	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : TILLEULS-CAVES-01 - 9 AVENUE DES TILLEULS 77380 COMBS LA VILLE Réf échantillon client : TILLEULS-CAVESP003 / CAVES - Murs - Ensemble des pièces - Cuve à fioul / Circulation Mur A Cuve à fioul				Réf échantillon ITGA : IT071803-30607 Description ITGA : Matériau compact gris
* Matériau compact gris	META	1	20/03/2018	Amiante non détecté / -

Validé par : Florent LE MASSON - Analyste


La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 03

Page 1/1

ATTESTATION(S)



**réinventons / notre métier AXA**

**Votre attestation Responsabilité Civile**

AXA France IARD atteste que :

**EXPERT HABITAT ET INDUSTRIE INGENIERIE**  
21 ROUTE D'ALBERT  
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10063271004 ayant pris effet le 01/03/2018.  
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE  
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIMITIVES  
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)  
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)  
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION  
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES  
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU  
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)  
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)  
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION  
ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES  
ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)  
INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)  
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN  
CALCULS DES MILLIEMES - TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.  
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ  
ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNM)  
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE  
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.  
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.  
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.  
DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF  
ETAT DES LIEUX LOCATIFS  
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE  
CERTIFICAT DE DECEANCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION  
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO  
INFILTROMETRIE- MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES  
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE  
DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.  
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE  
DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION  
DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230 2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL  
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.  
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES  
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)  
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

**La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5 000 000 € par année d'assurance.**

La présente attestation est valable du 01/03/2018 au 01/01/2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.  
Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.  
L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.  
A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 01/01/2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 15/02/2018 - Pour la Compagnie,

**VD ASSOCIES**  
81, Bd Pierre Premier  
33110 LE BOUSCAT  
RCS 794 672 238 ORIAS : 13010220  
Tél. : 05 56 30 95 75

PEFC 10-31-1483 / Contrôle PEFC  
UNE REPART 22 20105 561

CERTIFICAT DE COMPETENCES

## Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI 4129    Version 004



Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur JULIEN Mckael**

Est certifié(a) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics Immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> Date d'effet : 01/01/2017 - Date d'expiration : 24/10/2021
<b>DPE individuel</b>	<b>Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel</b> Date d'effet : 07/12/2016 - Date d'expiration : 06/12/2021
<b>Electricité</b>	<b>Etat de l'installation intérieure électrique</b> Date d'effet : 26/10/2016 - Date d'expiration : 25/10/2021
<b>Gaz</b>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> Date d'effet : 17/02/2017 - Date d'expiration : 16/02/2022
<b>Plomb</b>	<b>Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb</b> Date d'effet : 23/12/2016 - Date d'expiration : 22/12/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 03/05/2017.



\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste B et des matériaux et produits de la liste C et des matériaux et produits de la liste D de composition des matériaux et produits de la liste B dans les bâtiments existants ou sous réserve de la mention.

Missions de repérage des matériaux et produits de la liste B et des matériaux et produits de la liste C et des matériaux et produits de la liste D de composition des matériaux et produits de la liste A, dans des immeubles de hauteur inférieure ou égale à 24, dans des immeubles de hauteur inférieure ou égale à 200 personnes ou dans des bâtiments existants. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les missions courtes à l'issue des travaux de travaux de construction.

Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de constat de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'inhalation par le plomb des personnes ou des corallites, après travaux en présence de plomb, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage, d'installation physique de l'état de conservation des matériaux et produits mentionnés de l'annexe et d'inspection visuelle des locaux dans les immeubles bâtis et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 23 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la performance des bâtiments et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 18 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'évaluation de leur conformité de la réglementation thermique, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 3 août 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B et des critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B et des critères de certification des organismes de certification



**I.Cert**  
Institut de Certification

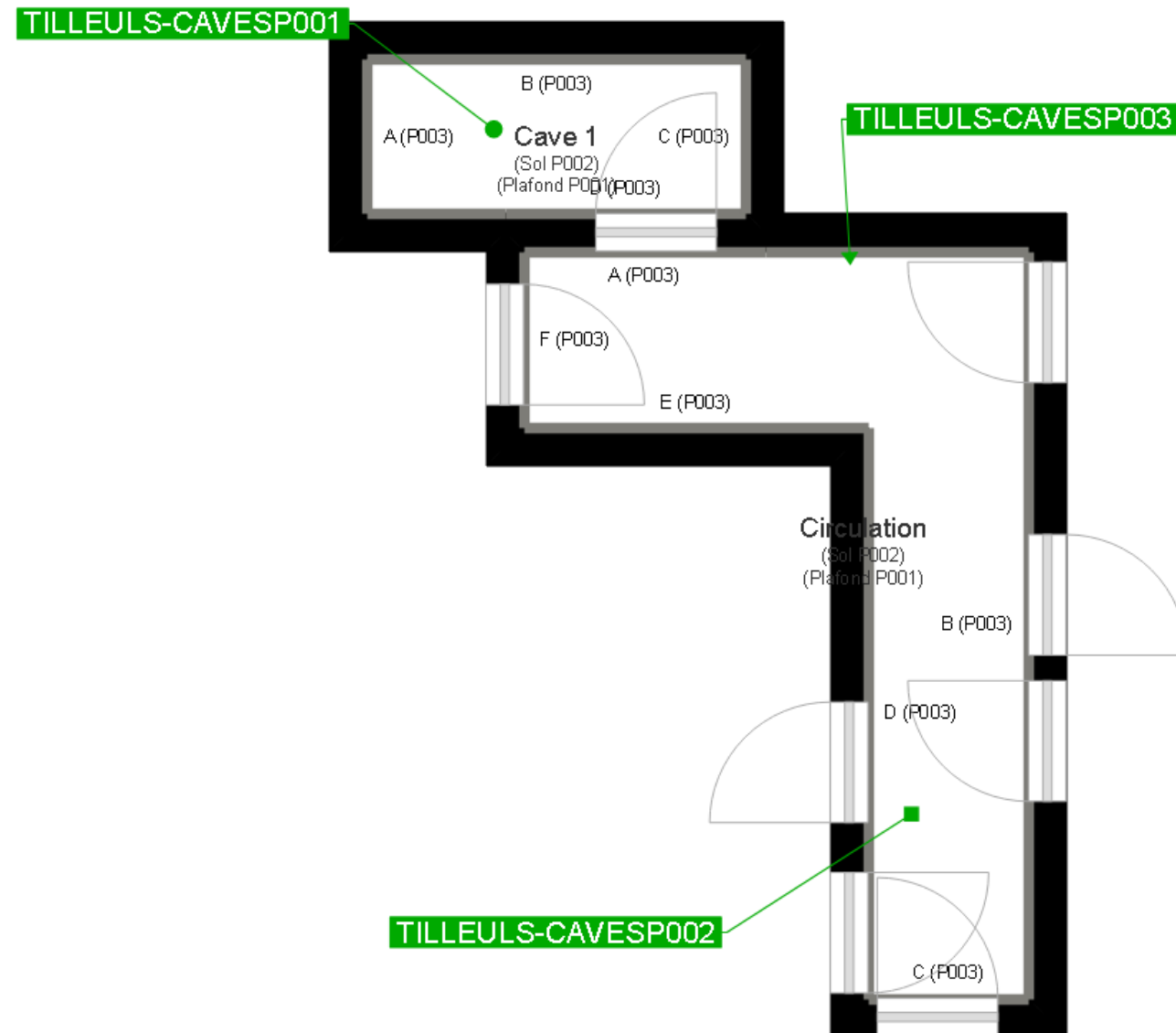
Certification de personnes  
Diagnostic Immobilier  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



COFRAC  
ACCREDITATION  
N° 4402  
LABORATOIRES  
DE RESSOURCES  
HUMANES  
ET/OU DE  
SERVICES

CPE DI DR 11 rev12



	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière

-  Prélèvements de sol amiantés
-  Prélèvements de sol non amiantés
-  Prélèvements de plafonds amiantés
-  Prélèvements de plafonds non amiantés
- Prélèvements de murs amiantés
- Prélèvements de murs non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés
-  Sol amianté
-  Plafond amianté
-  Sol et Plafond amiantés